



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE MOREY
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 16 JANVIER 2023

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil :	11
- en exercice :	07
- Présents :	07
- Pris part à la délibération :	07

L'an deux mil vingt-trois, le seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Abdoukader ATTEYE, maire de la commune.

Date de la Convocation : 09/01/2023

Date d'affichage : 09/01/2023

Présents : M. Abdoukader ATTEYE, M. Jean-Jacques GUINOT, M. Bernard BALMONT, M. Frédéric BAUDIN, M. Paul BERNARD, M. Quentin DROMARD, Mme Eliane GUILLOT.

Secrétaire de séance :

Mme Eliane GUILLOT

Désignation du Secrétaire de séance :

Mme Eliane GUILLOT

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 07 pour, 0 contre, 0 abstention

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24/10/2022

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 07 pour, 0 contre, 0 abstention

Proposition d'ajout de 3 points de l'ordre du jour :

- Délibération pour l'éclairage public : modification des conditions d'éclairage nocturne,
- Délibération pour la signature de la Convention 2023 avec la SPA de Chagny,
- Délibération pour la demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Projet pour le Département.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 07 pour, 0 contre, 0 abstention

I / Demande de subvention pour le classement des archives communales auprès du Conseil Départemental

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été demandé à la Direction des Archives et du Patrimoine Culturel du Conseil Départemental les modalités pour l'octroi d'une subvention avant que les travaux de classement commencent.

Pour compléter ce dossier (le rapport de visite du prestataire et le devis correspondant à cette opération d'archivage) une délibération autorisant M. le Maire à solliciter la subvention est requise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise** M. le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de la Saône et Loire.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : **07 pour, 0 contre, 0 abstention**

II / Demande de subvention pour la réfection de la toiture de l'église, nef côté route, au titre de la Dotation Équipement Territoire Ruraux 2023 (Etat) et au titre de l'Appel à Projets 2023 Conseil Départemental

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'obtenir des subventions auprès de l'Etat (DETR 2023) et auprès du Conseil Départemental (AAP 2023). Cette subvention pourrait couvrir 75 % des 11 661.05 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Autorise** M. le Maire à demander la subvention à ces deux administrations,
- **Etabli** un plan de financement,
- **Requière** l'autorisation de commencer les travaux,
- **Dit** que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2023 à la section d'investissement.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : **07 pour, 0 contre, 0 abstention**

III / Convention fonds de concours « entretien des chemins ruraux » via la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau :

La demande est faite pour le chemin des Alouettes pour la somme de 2 190 € sur une dépense de 8 946 € (budget de 2022).

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : **07 pour, 0 contre, 0 abstention**

La discussion est ouverte pour définir quel chemin serait rénové en 2023. La proposition du chemin Moulin Pintot est acceptée. Il est demandé à Jean Jacques Guinot de faire établir 3 devis.

IV / Demande de droit de stationner pour une épicerie ambulante

La demande a été faite pour le mercredi fin de matinée, sur la place du Bourg de Morey. D'autres lieux de stationnement sur la commune peuvent être envisagés si besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **donne** un avis favorable à l'installation d'une épicerie ambulante sur la place du bourg de Morey à titre gratuit.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : **07 pour, 0 contre, 0 abstention**

V / État civil dématérialisé :

M. le Maire présente le devis adressé par notre prestataire informatique COSOLUCE :

- L'achat d'un logiciel pour : 288,90 €,
- La formation de la secrétaire de mairie, Sandra, pour : 275,00 €,
- L'installation du logiciel pour 135,00 €.

Pour un total TTC de 838,44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide** cet achat et **autorise** M. le Maire à signer le devis.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : **07 pour, 0 contre, 0 abstention**

VI / Préparation des Comptes Administratifs 2022 : présentation des dépenses et recettes

Ce point est mis en attente pour être repris en fin de Conseil.

VII / Éclairage public : modification des conditions d'éclairage nocturne

M. le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs du maire et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation. Sur avis général du Conseil Municipal et pour faire des économies d'énergie, il propose de modifier les horaires de l'éclairage public : extinction de 22 h à 6 h du matin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- **d'adopter** le principe de couper l'éclairage public une partie de la nuit de 22 h à 06 h du matin,
- **donne** délégation à M. le Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public, et dont la publicité en sera faite le plus largement possible.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : **07 pour, 0 contre, 0 abstention**

VIII / Convention 2023 avec la SPA de Chagny

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception de la demande de la SPA de Chagny concernant le renouvellement de l'adhésion via une convention de fourrière animale pour l'année 2023. Cette convention a pour objet de fixer les conditions de mise en fourrière des animaux domestiques trouvés errants sur le territoire de la commune. La participation financière s'élève à 1.05 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

donne un avis favorable à ce renouvellement,

autorise M. le Maire à signer la convention,

dit que la somme sera inscrite au budget primitif 2023 à la section de fonctionnement.

Vote à main levée

Adopté à la majorité par les membres présents : **06 pour, 1 contre, 0 abstention**

IX / Délibération Appel à Projet pour le Département

Ce point a été ajouté dans le compte rendu dans celui n° II pour faciliter la rédaction.

Reprise du point VI

Présentation provisoire, car l'exercice 2022 n'est pas clôturé.

Informations du Maire

- M. le Maire a reçu le 29/12/2022 la démission de Mme Sylvie SEGAUD, conseillère municipale.
- M. le Maire a reçu le 03/01/2023 la démission de Mme Nathalie LETANG, conseillère municipale.

A ce jour, M. le Maire précise que 4 postes de Conseillers Municipaux sont désormais vacants. Nous sommes dans l'attente de la décision du Préfet concernant des élections partielles complémentaires.

Séance levée à 21 h 30

Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 27 février 2023 à 19h